



Fédération Wallonne des Services de Santé Mentale – FéWaSSM ASBL
Siège social : rue des fusillés, 20 – 1340 Ottignies
N° d'entreprise : 0680.919.907
Courriel : fewassm@gmail.com Site internet : www.fewassm.be

PV de la COMMISSION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DU 22 FEVRIER 2022

Présents : Evelyne Dejardin, Vinciane Liesens, Kim..., Audrey Sevrin, Maryse Bosmans, Geoffrey Blaffart, Sophie Meunier, Isabelle Cammarata, Francis Spitz, Anne Semaille, Teresa Marchica

Excusés : Emel Bergsoj et Isabelle Linkens

Animatrice : Isabelle Cammarata

1. Approbation PV

ok

2. CCT sur PFA

Pas d'info nouvelle

3. Accords non marchands

Réception des enveloppes ANM 2020 et solde de la prime covid ?

Etats de lieux :

- Soldes ANM 2009-2011 pas reçus
- Soldes ANM 2018-2020 pas reçus en général, certains oui
- Primes 985€ : un seul centre a reçu le décompte.

4. Réforme décret :

Retour du GT finance et GT DT et psy en SSM

Présentation des points travaillés au GT financier :

- Revalorisation DA :
 - Barème 1/80 pour tous les DA : perte pour les psys. Gain pour les autres fonctions

- Barème IFIC catégorie 17 = poste de coordinateur qualité : favorable pour les barème 1/50 et 1/55 et reste défavorable pour la fct 1/80 mais moins défavorable que proposition précédente.
- Proposition intermédiaire : nouvelle prime = moyenne pour chaque fonction sur base du barème IFIC et moyenne totale des 3 fct qui arrive à un montant de 697€. Proposition favorable à tous mais point d'attention = prime ne rendre pas en compte dans calcul de la pension.

Problème du droit acquis de la prime qui ne pourra pas être supprimée.

Faire une simulation en fonction du nombre d'heure attribué à la fct

Par palier de 0 à 5 ETP = 19h – de 5,01 à 10 ETP = 28h30 et de 10,01 à + = 38h

Position de la CAF :

Quid si la subvention par palier serait obligatoire ou un maximum possible ? Important de négocier cette proposition sans que le cadre maximum ne soit pas rempli.

Avis où il y a maintien des acquis. Proposition 3

- Revalorisation des FF :
 - Proposition validée dans les anciens travaux décret de 2018 : FF + 2650 € / siège + 775 € / ETP mais négociée dans une enveloppe fermée de l'époque
 - FF + 2650 € / siège + 1000 € / ETP
 - FF + 2650 € / siège + 1350 € / ETP

Ces 2 propositions ne prennent pas en compte les IS. Demande à la CAF de faire simulations sur les FF réels sur base de 1000€/ETP et 1350€/ETP.

Rajouter FF pour les IS en fct des ETP sur base des propositions.

Position de la CAF : on part de la position 2

- Revalorisation psychiatre :
 - Simulation 1 : Révision barémique - maintien plafond 75 %
 - Simulation 2 : Révision barémique (AS4+8%) + révision plafond (pour limiter charge employeur)
 - Simulation 3 : Révision barémique CRF (= AS4 + 34%) + révision plafond (pour limiter charge employeur)
 - Simulation 4 : Révision barémique AS4 + 15% + révision plafond (pour limiter charge employeur)

Position CAF : simulation 3

- Proposition de nouveau tarif :

Proposer des tarifs uniques en fct de la prestation :

Individuel, couple : 20 euros et 25 euros pour famille

Ok pour la CAF

5. Retour avant-projet décret de Sophie Meunier :

Travail suit son cours dans un climat serein. Certains points sont traités en commissions, en GT DT&Psychiatres, Gt Financier et une AG est prévue le 29 mars 2022.

Simulations financières voir plus haut.

Impression de soutien du secteur tenant compte d'une suite dans les rouages de l'administration...

6. Divers :

- Enveloppe G UW au prorata des heures de l'engagement.
- Pas encore de retour des G UW1 et 2
- Régularisation de 2^{ème} avance 2021 ne semble pas correctement calculée pour certains centres
- A remettre pour le 28/02 : Déclarations Créances et sur l'honneur 5.000€ ; Déclarations de créances et sur l'honneur G UW2 et RASH.
- Collecte des données socio-épidémiologiques (population adultes) voir mail de la semaine dernière.

7. ODJ prochaine réunion : Pas de propositions